

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 22 février 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 184 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Marion BAREILLE - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOU - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Marc FERAUD - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Chantal GARCIA - Eric GARCIN - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Frédéric GIBELOT - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Philippe LEANDRI - Nathalie LEFEBVRE - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Anne MEILHAC - Hervé MENCHON - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Marc PENA - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Frédéric VIGOUROUX - Jean-Louis VINCENT - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS représentée par Martial ALVAREZ - Mireille BALLETTI représentée par Sarah BOUALEM - Nicolas BAZZUCCHI représenté par Marc DEL GRAZIA - Moussa BENKACI

représenté par Jean-Christophe GRUVEL - François BERNARDINI représenté par Nicole JOULIA - Julien BERTEI représenté par Pierre LAGET - Eléonore BEZ représentée par Gisèle LELOUIS - Kayané BIANCO représentée par Stéphanie FERNANDEZ - Linda BOUCHICHA représentée par Magali GIOVANNANGELI - Doudja BOUKRINE représentée par Dona RICHARD - Nadia BOULAINSEUR représentée par Roland CAZZOLA - Valérie BOYER représentée par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Romain BRUMENT représenté par Frédéric GUELLE - Jean-Louis CANAL représenté par Jean-Pascal GOURNES - Eric CASADO représenté par Patrick GRIMALDI - Mathilde CHABOCHE représentée par Prune HELFTER-NOAH - Jean-Jacques COULOMB représenté par Michel RUIZ - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Sylvaine DI CARO représentée par Francis TAULAN - Gérard FRAU représenté par Nathalie LEFEBVRE - Samia GHALI représentée par Lisette NARDUCCI - Philippe GINOUX représenté par David YTIER - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Pierre HUGUET - Sophie JOISSAINS représentée par Marc FERAUD - Vincent KORNPROBST représenté par Perrine PRIGENT - Caroline MAURIN représentée par Alexandre DORIOU - Eric MERY représenté par Olivia FORTIN - Férouz MOKHTARI représenté par Audrey GARINO - Yves MORAINÉ représenté par Solange BIAGGI - Roland MOUREN représenté par Laurent SIMON - Stéphane PAOLI représenté par Jean-Louis VINCENT - Didier PARAKIAN représenté par Catherine PILA - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Anne-Laurence PETEL représentée par Philippe KLEIN - Véronique PRADEL représentée par Jocelyne POMMIER - René RAIMONDI représenté par Frédéric VIGOUROUX - Pauline ROSSELL représentée par Lourdes MOUNIEN - Michèle RUBIROLA représentée par Sophie CAMARD - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Corinne BIRGIN - Jean-Pierre SERRUS représenté par Christian AMIRATY - Jean-Marc SIGNES représenté par Eric SEMERDJIAN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Agnès FRESCHEL - Michel LAN - Éric LE DISSES - Stéphane LE RUDULIER - Frank OHANESSIAN - Claude PICCIRILLO - Patrick PIN - Lionel ROYER-PERREAUT - Florian SALAZAR-MARTIN - Monique SLISSA - Etienne TABBAGH.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nassera BENMARNIA représentée à 14h30 par Patrick AMICO – Gérard AZIBI représenté à 15h15 par Christine JUSTE – Catherine VESTIEU représentée à 15h30 par Yannick OHANESSIAN – Lisette NARDUCCI représentée à 15h40 par Christian PELLICANI – Pierre HUGUET représenté à 15h45 par Jessie LINTON – Jean-Marc COPPOLA représenté à 15h50 par Joël CANICAVE – Hervé MENCHON représenté à 15h55 par Pierre LEMERY – Françoise TERME représentée à 16h06 par Anne REYBAUD – Jean-David CIOT représenté à 16h23 par Jacky GERARD – Cédric JOUVE représenté à 16h34 par Lydia FRENTZEL – Martine CESARI représentée à 16h37 par Olivier FREGEAC.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Nicolas ISNARD à 14h30 – Georges ROSSO à 15h40 – Audrey GARINO à 15h50 – Sophie GRECH à 15h50 – Sébastien JIBRAYEL à 15h56 – Lyece CHOULAK à 15h56 – Gilbert SPINELLI à 15h57 – Sophie AMARANTINIS à 16h02 – Claude FERCHAT à 16h07 – Richard MALLIE à 16h07 – Stéphane RAVIER à 16h10 – Jean-Louis VINCENT à 16h24 – Karima ZERKANI RAYNAL à 16h25 – Marie-Pierre SICARD DESNUELLE à 16h25 – Eric SEMERDJIAN à 16h30 – Amapola VENTRON à 16h31 – Philippe ARDHUIN à 16h33 – Anne VIAL à 16h33 – Martin CARLVALHO à 16h39 – Eric GARCIN à 16h39 – Henri PONS à 16h40 – Emmanuelle CHARAFE à 16h46 – Remi MARCENGO à 16h47 – Hervé GRANIER à 16h51 – Ulrike WIRMINGHAUS à 16h51 – Philippe GRANGE à 16h53 - Bernard DESTROST à 16h57 – Aicha SIF à 17h00.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-001-15831/24/CM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre relative à la mise en place du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage - Soutien aux entreprises innovantes

83777

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

L'entrepreneuriat et l'innovation sont au cœur du nouvel Agenda économique voté par la Métropole en 2022. Il s'agit en effet de promouvoir une Métropole productive, compétitive et innovante, soutenant la création d'emplois. L'innovation se veut le moyen privilégié pour accélérer les transitions. La Métropole entend ainsi conforter l'excellence du territoire pour faire d'Aix-Marseille-Provence une référence européenne en matière de technologie et d'innovation.

Avec ses trois technopôles, son réseau de 10 pépinières dédiées aux entreprises innovantes et un réseau dense de structures d'accompagnement, le territoire Aix-Marseille-Provence bénéficie d'un écosystème d'innovation particulièrement riche, proposant une offre de service complète et adaptée sur les 6 filières d'excellence, quels que soient le profil du porteur, la thématique ou la maturité du projet.

Complémentaire de l'offre d'accueil et d'accompagnement, le dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage (AMPA) représente un outil particulièrement efficace pour soutenir les projets de création d'entreprise « deeptech », issus de la recherche et tournés vers l'industrie productive. Créé à l'initiative conjointe de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix et de l'Etat, et élargi à l'ensemble du territoire métropolitain par délibération du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018, l'AMPA a fait ses preuves depuis de nombreuses années.

Le dispositif, opéré par l'association Pays d'Aix Développement, intervient sous forme de prêt à taux zéro d'un montant maximum de 40 000 €, octroyé en amont de la création d'une entreprise technologique ou innovante, permettant de financer notamment la réalisation de prototypes ou des dépenses de protection de l'innovation.

Le financement du fonds est réalisé par trois sources complémentaires :

- Issu à sa création en 2003, d'une politique de reconversion du bassin minier mise en place par l'Etat, l'AMPA, alors dénommé Dispositif d'Amorçage de Provence (DAP) a été initialement doté par le Fonds d'industrialisation des Bassins Miniers (FIBM). Par la suite, l'Etat a mobilisé des fonds de revitalisation issus de l'obligation faite aux grands groupes d'indemniser les territoires ayant subi des suppressions d'emploi.
- Les remboursements des prêts octroyés aux porteurs de projets, après un différé de remboursement dès le premier exercice bénéficiaire de l'entreprise ou 3 ans après sa création. Le remboursement de la totalité du prêt s'effectue sur une période de 5 ans maximum.
- Une contribution de la Métropole par le biais d'une subvention dédiée, octroyée à l'association Pays d'Aix Développement

Près de 20 ans après sa création, le dispositif d'amorçage présente le bilan suivant :

- 160 dossiers retenus accompagnés par le fonds.
- 126 entreprises créées, 970 emplois créés et pérennisés.
- 306 dossiers examinés en comités de sélection.
- 20 échecs pour un montant de 409 437 €.
- 1.924.713 € remboursés par les porteurs de projet.
- 4.815.195 € engagés.

Ces données chiffrées illustrent l'impact positif du dispositif sur le développement économique du territoire. Cependant, la valeur de l'AMPA se lit également à travers la réussite des entreprises qui en ont bénéficié et la trajectoire de croissance qu'elles ont suivie. Les « success stories » de l'AMPA se retrouvent ainsi dans chacune des filières d'excellence de l'Agenda du développement économique métropolitain.

On citera à titre d'exemple les entreprises Novadem dans l'aéronautique, Hysilabs dans la greentech, GenesInk dans l'électronique, Editag dans le numérique ou encore VBTech dans la santé.

Au regard du bilan positif du dispositif et de la valeur qu'il apporte au territoire, il est proposé de reconduire par voie d'avenant la convention relative à la mise en place du dispositif AMPA sur le territoire métropolitain établie entre la Métropole, l'Etat et l'opérateur du fonds, à avoir Pays d'Aix Développement.

Approuvée par délibération ECO 00264587/18/CM du Conseil Métropolitain en date du 18 octobre 2018, cette convention définit les modalités de pilotage, de gestion et de suivi du fonds, ainsi que de détection des porteurs et d'instruction des dossiers. Etablie pour une durée de 5 ans à compter de sa signature, elle arrivera à échéance le 27 février 2024.

L'avenant a pour objet de prolonger d'un an la durée de la convention cadre, ainsi que de compléter les prérogatives du Comité de pilotage pour décider de l'opportunité et des modalités de son renouvellement.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ECOR-002-4587/18/CM du Conseil de la Métropole du 18 octobre 2018 approuvant la convention cadre relative à la mise en place du dispositif Aix Marseille Provence Amorçage sur le territoire métropolitain ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de soutenir la création d'entreprises innovantes et tout particulièrement de startup dites « deeptech » pour soutenir le développement économique et consolider la dynamique de ré-industrialisation du territoire ;
- Le bilan tiré du dispositif AMPA et l'impact positif sur le développement des filières et la création d'entreprises innovantes sur le territoire métropolitain ;
- L'arrivée à échéance au 27 février 2024 de la convention cadre relative à la mise en place du dispositif Aix Marseille Provence Amorçage sur le territoire métropolitain ;
- La nécessité de réviser les dispositions de ladite convention et de prolonger le dispositif.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant à la convention relative à la mise en place du dispositif Aix-Marseille-Provence Amorçage sur le territoire métropolitain.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant et tous documents afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER